



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

U 46 COMBI FLUID 6

Version 7 (Maroc)

Date d'émission: 2015/01/26

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial : U 46 COMBI FLUID 6

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation : Herbicide

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nufarm GmbH & Co KG
St.-Peter-Str. 25
A-4021 Linz
Autriche
Téléphone: +43/732/6918-3187
Téléfax: +43/732/6918-63187
Adresse e-mail: Katharina.Krueger@at.nufarm.com

1.4. Téléphone en cas d'urgence

+43/732/6914-2466 (Site de production Linz / Autriche)

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

EG_1272/08 :	AcuteTox.4	H302 - Nocif en cas d'ingestion.
	AcuteTox.4	H332 - Nocif par inhalation.
	AcuteTox.4	H312 - Nocif par contact cutané.
	SkinSens.1	H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.
	EyeDam.1	H318 - Provoque des lésions oculaires graves.
	AquaticChronic1	H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EEC/99/45 :	Xn	R20/21/22 - Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
	-	R43 - Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
	N	R50/53 - Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

2.2. Éléments d'étiquetage

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Pictogramme:



GHS05



GHS07



GHS09

Mention d'avertissement: Danger

- | | |
|--------------------|--|
| H302 | - Nocif en cas d'ingestion. |
| H332 | - Nocif par inhalation. |
| H312 | - Nocif par contact cutané. |
| H317 | - Peut provoquer une allergie cutanée. |
| H318 | - Provoque des lésions oculaires graves. |
| H410 | - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
| EUH401 | - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. |
| P264 | - Se laver les mains soigneusement après manipulation. |
| P280 | - Porter des gants/vêtements de protection/ équipement de protection des yeux/du visage. |
| P312 | - Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. |
| P363 | - Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. |
| P261 | - Éviter de respirer les aérosols. |
| P304 + P340 | - EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. |
| P302 + P352 | - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. |
| P305 + P351 + P338 | - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. |
| P273 | - Éviter le rejet dans l'environnement. |
| P501 | - Eliminer le contenu/ le conteneur dans une installation d'élimination des déchets agréée. |

2.3. Autres dangers

Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT).

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

U 46 COMBI FLUID 6

Version 7 (Maroc)

Date d'émission: 2015/01/26

Nature chimique : Solution aqueuse de sels de diméthylamine
2,4-D (350 g/L), MCPA (300 g/L)

3.2. Mélanges

Composants:

2,4-D DMA

No.-CAS: 2008-39-1
No.-EINECS / No. ELINCS: 217-915-8
No REACH:
Concentration: 35,1 % (w/w)

Classification:

EG_1272/08 : AcuteTox.4 H302 - Nocif en cas d'ingestion.
EyeDam.1 H318 - Provoque des lésions oculaires graves.
SkinSens.1 H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.
AquaticChronic2 H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EEC/67/548 : Xi R41 - Risque de lésions oculaires graves.
Xn R22 - Nocif en cas d'ingestion.
N R43 - Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R51/53 - Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

MCPA DMA

No.-CAS: 2039-46-5
No.-EINECS / No. ELINCS: 218-014-2
No REACH:
Concentration: 30,5 % (w/w)

Classification:

EG_1272/08 : AcuteTox.4 H302 + H312 + H332 - Nocif en cas d'ingestion, de contact cutané ou d'inhalation
AquaticAcute1 H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques.
AquaticChronic1 H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EEC/67/548 : Xn R20/21/22 - Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
N R50/53 - Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

2,4-Dichlorophenol

No.-CAS: 120-83-2
No.-EINECS / No. ELINCS: 204-429-6
No REACH: 01-2119513326-47
Concentration: 0,0% - 0,1% (w/w)

Classification:

EG_1272/08 : AcuteTox.3 H311 - Toxique par contact cutané.
AcuteTox.4 H302 - Nocif en cas d'ingestion.
SkinCorr.1B H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
AquaticChronic2 H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EEC/67/548 : T R24 - Toxique par contact avec la peau.
Xn R22 - Nocif en cas d'ingestion.
C R34 - Provoque des brûlures.
N R51/53 - Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

4-chloro-2-methylphenol

No.-CAS: 1570-64-5
No.-EINECS / No. ELINCS: 216-381-3
No REACH: 01-2119455846-26



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

U 46 COMBI FLUID 6

Version 7 (Maroc)

Date d'émission: 2015/01/26

Concentration: 0,0% - 0,1% (w/w)

Classification:

EG_1272/08 :	AcuteTox.3 SkinCorr.1A AquaticAcute1	H331 - Toxique par inhalation. H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques.
EEC/67/548 :	T C N	R23 - Toxique par inhalation. R35 - Provoque de graves brûlures. R50 - Très toxique pour les organismes aquatiques.

SECTION 4: PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

- Conseils généraux : Si les symptômes persistent ou si le moindre doute existe, il faut consulter un médecin.
- Contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- Contact avec la peau : Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.
- Inhalation : Amener la victime à l'air libre.
- Ingestion : Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : sueurs, mal de tête, faiblesse, Diarrhée, anorexie, Nausée, Salivation, douleurs abdominales, Vue brouillée, convulsion musculaire, Convulsions, perte des réflexes, collapse cardiaque et circulatoire, Coma

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Pas d'antidote spécifique, traitement symptomatique. Comme l'élimination se fait au niveau des reins une dialyse est recommandée. Contrôle de la balance eau-électrolytes. En cas d'ingestion, lavage d'estomac.

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE



5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée, Poudre sèche, Sable, Mousse, Dioxyde de carbone (CO₂)

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité : Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : En cas d'incendie, il peut se former des dégagements gazeux (HCl, Cl₂, NO_x, CO).

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : Utiliser un équipement de protection individuelle. Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Autres Informations : Procédure standard pour feux d'origine chimique. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuelle. (chapitre 8)

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel). Utiliser un équipement de manutention mécanique.

Conseils supplémentaires : Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation.

6.4. Référence à d'autres sections

chapitre 13



SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions pour la manipulation sans danger : Porter un équipement de protection individuel. Conserver hors de la portée des enfants.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine.

Précautions pour le stockage en commun : Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

Stabilité au stockage

Température de stockage : > 0 °C

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

aucun(e)

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle donnée non disponible

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Protection respiratoire appropriée pour des concentrations élevées ou des effets à long terme: filtre combiné contre gaz et vapeurs de composés organiques, inorganiques, inorganiques acides et alcalins (exemple: EN 14387 Type ABEK)

Protection des mains : Gants de protection appropriés contre les produits chimiques (EN 374) y compris en cas de contact direct et prolongé (Recommandé: indice de protection 6, correspondant à > 480 minutes de temps de perméation en accord avec la norme EN



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

U 46 COMBI FLUID 6

Version 7 (Maroc)

Date d'émission: 2015/01/26

- 374).
Exemple: gomme nitrile (0.4 mm), gomme chloroprène (0.5 mm), gomme butyl (0.7 mm) et autres.
- Protection des yeux : Lunettes de sécurité avec capuches latérales (ou lunettes de protection) (Exemple: EN 166)
- Protection de la peau et du corps : Les équipements de protection du corps doivent être choisis en fonction de l'activité et de l'exposition potentielle, par exemple tablier, bottes de protection, combinaison de protection chimique (en accord avec la norme EN 14605 en cas d'éclaboussures ou EN ISO 13982 en cas de poussières).
- Mesures d'hygiène : Enlever et laver les gants, y compris l'intérieur, et les vêtements contaminés avant la réutilisation. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.
- Mesures de protection : Les recommandations sur le port d'équipement de protection individuelle dans les instructions d'emploi s'appliquent en cas de manipulation de produits de protection des plantes dans leur emballage final.
Le port de vêtements de travail couvrants est recommandé.
Conserver les vêtements de travail séparément. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

- État physique : liquide à 20 °C ,
Forme : Concentré soluble
Couleur : brun
Odeur : légère type amine
- Point/intervalle de fusion : donnée non disponible
- Point/intervalle d'ébullition : env.100 °C
à 1.013 hPa
Solution aqueuse
- Point d'éclair : > 100 °C
- Température d'inflammation : donnée non disponible
- Limite d'explosivité, supérieure : donnée non disponible



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

U 46 COMBI FLUID 6

Version 7 (Maroc)

Date d'émission: 2015/01/26

Limite d'explosivité, inférieure	:	donnée non disponible
Pression de vapeur	:	Matière active sous forme de sel organique. Tension de vapeur négligeable.
Densité	:	1,18 - 1,19 g/cm ³ à 20 °C
Hydrosolubilité	:	complètement miscible
pH	:	8 - 10
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	log POW = -0,83 à 25 °C (2,4-D), (pH 7) log POW = -0,71 à 25 °C (MCPA), (pH 7)
Constante de dissociation	:	donnée non disponible
Viscosité, dynamique	:	donnée non disponible
Propriétés comburantes	:	La substance ou le mélange n'est pas classé comme oxydant.
Propriétés explosives	:	Non-explosif

9.2. Autres informations

aucun(e)

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

donnée non disponible

10.2. Stabilité chimique

Pas de décomposition spontanée ou exothermique jusqu'à 100 °C.



10.3. Possibilité de réactions dangereuses

donnée non disponible

10.4. Conditions à éviter

aucun(e)

10.5. Matières incompatibles

Des bases fortes

10.6. Produits de décomposition dangereux

donnée non disponible

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 rat
Dose: 1.370 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 rat
Dose: > 2.000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: donnée non disponible

Irritation de la peau : lapin
Résultat: Irritation de la peau

Irritation des yeux : lapin
Résultat: Irritation sévère des yeux
Remarques: Risque de lésions oculaires graves.

Sensibilisation : cochon d'Inde
Résultat: N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.



SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

- Toxicité pour les oiseaux : Pratiquement non toxique.
- Toxicité abeilles : Non toxique sur l'abeille.
- Toxicité pour le poisson : CL50 *Oncorhynchus mykiss* (Truite arc-en-ciel)
Dose: > 100 mg/l
Période d'essai: 96 h
Pratiquement non toxique.
- Toxicité pour les daphnies : CE50 Daphnie
Dose: > 100 mg/l
Période d'essai: 48 h
- Toxicité pour les algues : CE50 Toxicité pour les algues
Dose: env. 90 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

12.2. Persistance et dégradabilité

- Biodégradabilité : Facilement biodégradable, selon le test OCDE approprié.
- Stabilité dans le sol : DT50: 8 - 25 jr
(2,4-D)
DT50: env. 20 jr
(MCPA)
- Stabilité dans l'eau : DT50: 25 jr
(MCPA)
DT50: 13 jr
(2,4-D)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

- Bioaccumulation : Ne montre pas de bioaccumulation.

12.4. Mobilité dans le sol



donnée non disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT).

12.6. Autres effets néfastes

aucun(e)

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Selon la Directive 2000/532/CE, comme modifiée. :

Code des déchets : 02 01 08 (déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses)

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit : En accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés : Ne pas réutiliser des récipients vides.

Stocker les emballages vides dans un local approprié après les avoir rincés trois fois conformément à la directive 94/62/CE

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1. Numéro ONU

UN3082

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

UN3082 Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a.(2,4-D)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID :
Classe : 9

IMDG :
Classe : 9



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

U 46 COMBI FLUID 6

Version 7 (Maroc)

Date d'émission: 2015/01/26

IATA-DGR :
Classe : 9

14.4. Groupe d'emballage

ADR/RID : III

IMDG : III

IATA-DGR : III

14.5. Dangers pour l'environnement

IMDG

Polluant marin : MP

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

aucun(e)

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Autres réglementations : Le produit est classé et étiqueté conformément aux directives de la CEE ou aux lois du pays concerné.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

aucun(e)

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Date d'impression : 2015/01/26

Le format de la date utilisé est aaaa/mm/jj (ISO 8601).
(Les modifications sont marquées sur le bord gauche par: ||
)



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

U 46 COMBI FLUID 6

Version 7 (Maroc)

Date d'émission: 2015/01/26

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

Personne de contact

Société : Nufarm GmbH & Co KG
K. Krüger
St.-Peter-Str. 25
A-4021 Linz
Autriche

Téléphone : +43/732/6918-3187
Téléfax : +43/732/6918-63187
Adresse e-mail : Katharina.Krueger@at.nufarm.com

Les informations ci-inclus ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie de certaines propriétés.